

Procès-verbal du Conseil d'Ecole du 17 novembre 2017

Lieu : Ecole de Portes

Présidente de séance : Madame Le Large

Secrétaire de séance : Madame Boudard

Début de séance : 18 h 30

Personnes présentes :

Mmes, FERON, COTO, TANGUY Enseignantes
LE LARGE, BOUDARD,
PELLERIN, MOREL, RAVARD,
RUTKOWSKI

M JEGADO, Enseignant
Mmes CROENNE, Parents d'élèves élus

GRIVEAU, LE TALLEC,
GARDONI, VACHERON
SALMON

M CHAILLOU, PICARD,
ZIMNIEWSKI

M BEAUTIER Maire de Ferrières-Haut-Clocher et Président du SIVOS

Mme JEHENNE Déléguée du S.IV.O.S. pour Ferrières-Haut-Clocher

M FAUVEL Adjoint à la mairie d'Ormes

M TERRYN Délégué du S.I.V.O.S pour Ormes

Personnes absentes et excusées :

Mme LEROUX Inspectrice de L'Education Nationale

M JACOB Maire d'Ormes et Vice Président du S.IV.O.S

M SAPOWICZ Maire de Portes et Vice Président du SIVOS

M DESCENDRE Adjoint à la mairie de Portes

Mmes COUSIN et BREEMEESECH Décharges de Mmes Coto et Morel

M LEBIEZ Délégué du SIVOS pour Ferrières-Haut-Clocher

M LEROUX Délégué du SIVOS pour Ormes

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) *Présentation des membres du Conseil d'Ecole*
- 2) *Effectifs et organisation des classes*
- 3) *Résultats des élections des Représentants de Parents d'Elèves Elus au Conseil d'Ecole*
- 4) *Le règlement des écoles du RPI*
- 5) *Vacances de printemps : modification*
- 6) *Kermesse : date et lieu*
- 7) *Les mesures de sécurité relatives au plan Vigipirate*
- 8) *Surveillance des élèves dans le hall de l'élémentaire à la sortie des classes à FHC*
- 9) *L'organisation du temps scolaire*
- 10) *Remerciements*

Questions des parents d'élèves élus :

- 11) *La semaine sportive des deux classes d'Ormes en juin 2017 à Léry Poses*
- 12) *Carnaval et spectacle*
- 13) *Les activités périscolaires : demande d'un planning*
- 14) *L'organisation du temps scolaire*
- 15) *Ecole de FHC : cantine ; stationnement à la sortie des classes ; aménagement de la cour ; remerciements pour les travaux effectués.*

Pour la relecture du compte-rendu :

Madame Letallec et Madame Griveau se portent volontaires pour la relecture.

1) Présentation des membres du Conseil d'Ecole.

Un tour de table permet à chaque membre de se présenter.

Mme Breemesch assure le ¼ temps de Mme Morel et Madame Cousin assure la décharge de direction de Mme Coto.

2) Effectifs et organisation des classes pour l'année 2017/2018

Effectifs pour l'année scolaire 2017/2018 : **248** élèves contre 251 élèves l'an passé. Notre RPI compte 10 classes. La moyenne par classe est de : 24,8 élèves.

PS/MS	MS/GS	GS	CP	CP/CE1	CE1	CE2	CE2/CM1	CM1/CM2	CM2
Mme Coto	Mme Pellerin	Mme Féron	Mme Rutkowski	Mme Tanguy	Mme Ravard	M. Jégado	Mme Morel	Mme Boudard	Mme Le Large
17/6	16/7			7/15			5/22	22/4	
23	23	22	24	22	24	30	27	26	27

L'effectif prévisionnel pour la rentrée prochaine : effectif en baisse avec l'arrivée de 24 PS et le départ de 31 CM2.

C'est l'année suivante qui inquiète davantage avec le départ de 44 élèves.

3) Résultat des élections des représentants des parents d'Elèves élus au Conseil d'Ecole.

Les élections ont eu lieu dans les trois écoles le vendredi 13 octobre 2017. Le taux de participation était :

- 1) Pour l'école de Ferrières-Haut-Clocher : 41,28 %
- 2) Pour l'école d'Ormes : 33,33 %
- 3) Pour l'école de Portes : 44,23 %

Nous remercions les parents d'élèves présents ce jour pour leur participation active qui a permis le bon déroulement de ces élections.

4) Le règlement des écoles du RPI :

Des ajouts ont été apportés :

- **Au titre 6 qui s'intitule: « concertation parents – enseignants ».**

► Au point 6.2 « tenue vestimentaire » : Une tenue décente est exigée de la part des élèves pour tous les cycles. ***Les pantalons volontairement troués aux genoux ou sur les cuisses sont interdits. Le port de la casquette sera autorisé en fonction du taux d'ensoleillement. Le maquillage et les tatouages sont interdits.***

► Au point 6.3 « Evaluations » : ***Pour les classes de CE2 jusqu'au CM2, des bilans seront remis aux familles en fin de période et trois fois dans l'année ; pour les maternelles, les CP et les CE1, ces bilans seront remis aux familles deux fois dans l'année.***

- **Au titre 4 qui s'intitule : « usage des locaux, hygiène et sécurité »**

► Au point 4.5 « dispositions particulières » : ***Le port ou l'apport à l'école de tout objet de valeur est vivement déconseillé. Par ailleurs, le port de tout bijou et/ou objet de valeur sera interdit en raison du danger qu'il représente, notamment lors des jeux.***

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

5) Vacances de printemps : modification.

Initialement, elles étaient prévues du 21 avril au 7 mai 2018. Pour éviter une rentrée perturbée avec deux jours fériés (mardi 8 et jeudi 10 mai), elles sont reportées **du mercredi 25 avril au lundi 14 mai 2018.**

Une note d'information sera remise aux familles.

6) Calendrier : carnaval et kermesse

Le carnaval n'aura pas lieu en raison du contexte actuel. Même si l'état d'urgence est levé, les mesures de sécurité en vigueur sont très réglementées et les formalités d'organisation sont très précises. Madame Coto précise que les élèves des classes de maternelle viendront le matin déguisés et que la journée sera festive.

La kermesse : elle aura lieu le samedi 30 juin 2018 à Ferrières-Haut-Clocher. Elle est organisée par les P'tits Loups.

L'équipe enseignante précise que les classes élémentaires, ne souhaitent pas préparer et présenter un spectacle. Seules les classes de maternelle réfléchissent à une représentation des chants ou des danses ce jour. L'organisation matérielle restant à la charge des P'tits Loups (sono par exemple) ou du SIVOS (l'estrade). Monsieur Beautier précise aux parents d'élèves qui souhaitaient savoir si les animateurs du périscolaire pensaient présenter un spectacle ou une exposition, que la question leur sera soumise.

7) Les mesures de sécurité relatives au plan Vigipirate :

La menace terroriste impose un renforcement des mesures de sécurité dans les écoles. Dans ce contexte plutôt anxiogène, un certain nombre de mesures ont été prises pour sécuriser les établissements scolaires. La municipalité est sollicitée pour la mise aux normes des moyens de sécurité.

A) Le P.P.M.S. (le Plan Particulier de Mise en Sûreté) : cet exercice de mise en sûreté face aux risques majeurs est désormais au nombre de deux dans l'année scolaire. Le premier, qui a eu lieu le 13/10/2017, était sur le thème « attentat intrusion ».

Il s'est très bien déroulé ; à noter que cet exercice est moins appréhendé par les élèves de par sa fréquence.

B) La fermeture des portails de chaque école. Pendant les horaires de classe, les portails sont fermés. Il est également rappelé que l'accès des parents aux classes de maternelle est actuellement encore possible mais qu'il ne l'est déjà plus dans beaucoup d'autres écoles. Monsieur Beautier précise que les piliers du portail de l'école seront refaits pendant les vacances d'été 2018.

C) Les sorties d'évacuation : elles doivent être pensées et aménagées de façon à assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école.

Sur FHC, ce point est en attente mais a été souligné l'an passé.

8) Surveillance des élèves dans le hall élémentaire à la sortie des classes à FHC : à plusieurs reprises, les enseignantes notent que les élèves ne sont pas encadrés, depuis leur arrivée dans le hall jusqu'à leur prise en charge par les animateurs des activités périscolaires, de 15h50 à 16h00. Monsieur Beautier répond que ce point sera revu et que le dire n'est pas une délation mais une information qui doit trouver réponse. Madame Ravard propose de définir des espaces afin de savoir où doivent se ranger les élèves selon l'activité. Madame Rutkowski pense que si les enseignants avaient le planning des activités avec le nom des enfants, cela permettrait de ranger les élèves au bon endroit et limiterait l'agitation et le bruit. Monsieur Beautier rappelle que ce planning est remis aux familles avec la facture.

9) L'organisation du temps scolaire : rentrée 2018.

Un rappel de la mise en place de la semaine des 4 jours et demi dans notre RPI est fait.

Changement en septembre 2013 avec classe le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi. Au niveau national, le changement est essentiellement opéré en septembre 2014.

Parution du décret n° 2017-1108 le 27 juin 2017 qui permettait aux collectivités qui le souhaitent de modifier l'organisation de la semaine scolaire. La demande devait être communiquée pour le 3 juillet au plus tard.

Le SIVOS s'est alors réuni le jeudi 29 juin et a décidé à l'unanimité du maintien des rythmes scolaires comme les années précédentes.

La question que chacun se pose aujourd'hui, c'est de savoir quel est l'avenir de cette organisation du temps scolaire dans notre RPI.

Il est rappelé qu'il semble légitime que chacun des partenaires puisse s'exprimer à ce sujet même si c'est une décision qui revient aux Maires des communes.

► Pour l'équipe enseignante : parce que l'on constate une grande fatigue, beaucoup d'agitation et d'instabilité, des bavardages voire des migraines, elle est favorable à l'unanimité au retour à la semaine des 4 jours avec une refonte des horaires.

► Pour les parents d'élèves élus: parce qu'ils constatent également une très grande fatigue et une difficulté à concilier travail scolaire et activités personnelles, ils sont favorables au retour à la semaine à 4 jours.

► Pour les élus : Monsieur Beautier rappelle que les intervenants sont embauchés jusqu'en juin 2018. Les subventions sont toujours distribuées mais elles ne le seraient plus si l'on revenait à la semaine des 4 jours. Pour l'ouverture du centre de loisirs le mercredi matin en lieu et place du temps scolaire, la

demande doit être adressée au service Jeunesse et Sport et le délai inquiète Monsieur Beautier car il pense qu'il est d'au moins un an. Le SIVOS s'est réuni le 16/11/2017 et a décidé le maintien de la semaine à 4 jours et demi.

Un vote est proposé : qui est favorable au retour à la semaine des 4 jours ?

Pour l'équipe enseignante : 10 voix sur 10.

Pour les parents d'élèves élus : 10 voix sur 10.

Pour le SIVOS : 3 voix sur 4

Monsieur Beautier précise qu'il ne s'opposerait pas au retour à la semaine des 4 jours si majoritairement c'est le souhait de tous. Il serait favorable à l'ouverture du centre de loisirs le mercredi, sachant que les démarches administratives envers le service Jeunesse et Sport demandent un certain délai.

Les parents élus se sont mis d'accord pour créer un questionnaire qui sera adressé à toutes les familles du RPI afin de recenser leur position.

Pour l'élaboration de ce questionnaire, il est décidé la mise en place d'un conseil d'école extraordinaire le mardi 12/12/2017 à 18h30 à l'école de Portes.

10) Remerciements :

Madame Coto remercie le SIVOS pour l'achat de 13 vélos qui rencontrent beaucoup de succès auprès des enfants.

11) La semaine sportive des deux classes d'Ormes en juin 2017 à Léry Poses.

Madame Morel rappelle qu'il est légitime que chaque famille participe financièrement au séjour et que cela avait été intégré au budget prévisionnel et communiqué aux familles. Le SIVOS avait budgétisé le coût total du séjour. C'est une incompréhension entre les deux parties. Les familles ne seront en aucun cas remboursées. Le SIVOS est toutefois remercié pour sa participation financière.

12) Carnaval et spectacle : ce sujet a déjà été traité à la question 6.

13) Les activités périscolaires :

Comme l'an passé, les parents demandent s'il serait possible d'avoir un planning des activités périscolaires. La réponse est oui. Monsieur Beautier précise que tout son personnel SIVOS et communal a reçu la formation PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

14) L'organisation du temps scolaire : ce sujet a déjà été traité à la question 9.

15) Ecole de Ferrières-Haut-Clocher :

- A) **La cantine** : pour éviter que certains enfants ne reviennent tâchés, les parents se demandent pourquoi n'y a-t-il pas de serviettes mises à leur disposition. Monsieur Beautier annonce que dorénavant, les enfants des classes maternelles auront des bavoirs en tissu qui seront lavés tous les jours.
- B) **Le stationnement à la sortie des classes** : il semblerait que le bus ne puisse plus passer pour faire son demi-tour. Monsieur Beautier confirme cet état de fait et constate le manque de civisme des adultes. Il rappelle que cette situation est récurrente malgré les rappels à l'ordre. De plus, concernant le bus, Monsieur Beautier précise que la réglementation en vigueur n'autorise pas les enfants de moins de trois ans à fréquenter le bus. Pour la rentrée prochaine, les familles en seront informées dès leur inscription en mairie et leur entrée à l'école.
- C) **Aménagement de la cour** : concernant la structure, elle est commandée. C'est une structure agréée pour les enfants de 3 à 8 ans. La société Manutan est attendue pour son installation. Pour le tracé de la marelle, il faut l'envisager plutôt en mai.
- D) **Remerciements pour les travaux** : Suite à la révision du document unique faite au mois de juin, tous les travaux nécessaires ont été réalisés dans la petite cour. Les parents d'élèves s'en félicitent et remercient Monsieur Beautier.
Monsieur Beautier précise qu'à partir de 2018, des contrôles de la qualité de l'air dans les locaux de la maternelle seront obligatoires. Ils le seront en 2020 pour l'élémentaire.

La séance est levée à 20h37.

Madame Le Large
Présidente de séance

Madame Boudard
Secrétaire de séance